

# ACTU'REVUE 12

## EDITO

### La réforme qui pénalisera fortement les femmes !



Le gouvernement est pris la main dans le pot de confiture! C'est une nouvelle démonstration de l'injustice sociale du projet. Franck Riester ministre des relations a été obligé de l'admettre : « Les femmes sont évidemment un peu pénalisées on n'en disconvient absolument pas mais on demande aux français de faire des efforts », AUX FRANCAISES SURTOUT. La réforme ne règle pas les inégalités et aggrave encore plus la situation des femmes. Elles sont nombreuses à travailler à temps partiel, ont des carrières hachées avec l'arrivée d'enfants, ce sont majoritairement elles qui suspendent voire interrompent leurs carrières. Le gouvernement instrumentalise la cause des femmes, martèlent qu'elles seront les grandes gagnantes de la réforme : C'est du féminisme washing! Cette réforme ne corrige en rien les inégalités, ni de salaire ni de pension.

En France, l'augmentation de la précarité et de la pauvreté pénalise d'abord les femmes qui représentent 80 % des temps partiels, 60 % des titulaires de CDD et 80 % des familles monoparentales.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des leviers de sortie de crise indispensable.

Sept mois de plus pour les femmes nées en 1966 au lieu de cinq pour les hommes de la même génération. Neuf mois si elles sont nées en 1972 contre cinq pour les hommes. Huit mois contre quatre pour les hommes de la génération 1980. Voici les effets concrets de la réforme des retraites révélés qui accompagnent le projet de loi présenté le 23 janvier 2023 en Conseil des ministres.

Pour construire une société plus juste et plus résiliente nous avons besoin dans le secteur des soins et du lien de renforcer les secteurs publics, de revaloriser les métiers à prédominance féminine et de mettre fin aux violences et discriminations. L'index égalité salariale doit être contraignant et sanctionner les inégalités.

La garantie d'un minimum de pension à 1200 Euros n'est qu'un leurre, car elle ne serait effective que pour les carrières complètes, à temps plein et qui ont gagné un salaire équivalent du SMIC.

L'impact de la pension de réversion grâce à laquelle les inégalités de pension passent de 40 % à 28 % va progressivement se réduire. En effet elle reste limitée aux couples mariés, une condition de moins en moins remplie par les nouvelles générations ; il faudrait pouvoir l'ouvrir aux couples pacsés ! Une fois passé le dédale administratif dû au manque de fonctionnaires.

L'égalité salariale permettrait de financer l'ensemble du déficit invoqué par le gouvernement pour justifier sa réforme.

Véronique Bourgeois  
INDECOSA-CGT 12.

# INFLATION : HAUSSE DES TARIF DANS LA GRANDE DISTRIBUTION

Chaque année, les supermarchés négocient avec leurs fournisseurs de l'industrie agro-alimentaire les prix et les conditions de vente auxquels ils leur achètent une part importante des produits qu'ils vendront par la suite. Ce sont les négociations annuelles qui ont lieu pour l'ensemble des produits à marque dite "nationale" (Danone, Lu, Mondelez...). Les produits de marques de distributeurs (Marque Repères, Produits U ou Carrefour...) ne sont pas concernés. La date limite des négociations était le 28 février 2023.

La grande distribution dénonce une hausse des prix « délirantes » demandées par leurs fournisseurs agro-industriels, ayant pour conséquence une hausse des prix importante dans les rayons des supermarchés à partir du printemps. On pourrait s'attendre à une hausse comprise entre 15 % et 25 % les négociations sont en cours et devraient se terminer avec une hausse autour de 10 %.

Suivant les distributeurs nous devrions voir apparaître progressivement cette hausse dans le panier des ménages à la mi-avril.

Selon les hypothèses de l'institut NielsenIQ, les Français devraient dépenser cette année en moyenne 790 € de plus par rapport à 2021 pour remplir leur caddie de produits de grande consommation. C'est donc le pouvoir d'achat des ménages qui est directement impacté. La lutte contre l'inflation des prix, ne passerait-elle pas vers une consommation locale, via des commerçants de proximité ?

Ghislaine Marty  
INDECOSA-CGT 12



## En bref ...

---

Bruno Lemaire l'a reconnu à demi-mot, le chèque carburant n'est pas une réussite. Ce 13 février 2023, le ministre de l'économie a annoncé la prolongation du chèque carburant, qui a été sollicité par moins de la moitié des ménages qui pourraient y avoir droit. Les vraies questions ne seraient-elles pas : le pouvoir d'achat des ménages, l'augmentation du SMIC, l'augmentation des pensions de retraite et d'invalidité ?

Fabrice Guillot  
INDECOSA-CGT 12



## **Aider, conseiller**

les consommateurs et les usagers

## **Défendre**

leurs droits  
individuels et collectifs

## **Représenter**

auprès des instances  
et des pouvoirs publics

## **Promouvoir**

un consumérisme social  
et environnemental

### **Nous contacter :**

Antenne de Villefranche de Rouergue  
26 Rue Durand de Montlauzeur  
12200 Villefranche de Rouergue  
Tél : 06 14 33 41 75  
Courriel : indecosacgtviro@gmail.com

Antenne de Capdenac-Gare  
2 Rue Victor Hugo  
12700 Capdenac-Gare  
Tél. : 05 65 64 85 87

Antenne de Rodez sur RDV